

Décision

Générale

colonial

Décision n° 705 accordant une permission d'un mois à Mme Kerjean

n° 705

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
10 juillet 1950Numéro JO
n° 7 du 31/07/1950Date du numéro
31 juillet 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret, du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis modifié par l'arrêté n° 1136 du 18 octobre 1949

Vu la demande de permission d'absence formulée par Mme Kerjean, dactylographe au service des travaux publics, en date du 26 juin 1950 : Vu l'avis favorable du directeur du service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence d'un mois solde entière est accordée à Mme Kerjean, dactylographe au service des travaux publics. Art. 2. — La présente décision, qui aura, effet pour compter du 1er juillet 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, SADOUL.